

Sujet : [INTERNET] TRANSMISSION DE LA DELIBERATION RELATIVE A L'AVIS DE LA CCRLCM SUR LE PROJET D'EXTENSION DU PARC EOLIEN DU MAS MAUREL

De : Alexandra LATORRE <alexandra.latorre@ccrlcm.fr>

Date : 26/06/2019 09:10

Pour : "pref-eolien-cruscades@aude.gouv.fr" <pref-eolien-cruscades@aude.gouv.fr>

**A L'ATTENTION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR
EN CHARGE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'EXTENSION DU PARC
EOLIEN DU MAS MAUREL.**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La CCRLCM vous prie de bien vouloir trouver en pièce annexe au présent courriel la délibération par laquelle le conseil communautaire a émis un avis sur le projet d'extension du parc éolien du Mas Maurel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Alexandra LATORRE
Direction Générale
CCRLCM
04.68.27.03.35



—Pièces jointes : —

TRANSMISSION CE EP MAS MAUREL.pdf

974 Ko

Lézignan-Corbières, le 25 juin 2019



Communauté
de Communes
Région
Lézignanaise
Corbières &
Minervois

VIVRE ENSEMBLE EST SOURCE D'AVENIR

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Enquête Publique Projet Mas Maurel
Mairie de Cruscades
11200 CRUSCADES

Objet : Délibération de la Communauté de Communes portant avis sur le projet d'extension du parc éolien du Mas Maurel.

Nos Réf. : MM/BR/AL-C2019-15/ EP-DELIB-EXTENSION MAS MAUREL

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Lors de sa séance du 7 juin 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois a émis un avis favorable au projet d'extension du parc éolien du Mas Maurel porté par la société SAMEOLE – ENGIE.

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe au présent courrier la délibération n°96/19 portant avis de la CCRLCM sur le projet soumis à enquête publique.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,



Michel MAÏQUE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 93
En exercice : 93
Qui ont pris part à la délibération : 70

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIÈRES ET MINERVOIS

Date de convocation : 31/05/2019

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date d'affichage :

N° 96/19

OBJET : Avis de la CCRLCM sur le projet d'extension du Parc Eolien du « Mas Maurel » sur les communes de Cruscades-Villedaigne-Ornaisons et Canet d'Aude

L'an deux mille dix-neuf et le sept juin à 18 H 15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le boulodrome de Gaujac, à Lézignan-Corbières, sous la présidence de Monsieur Michel MAÏQUE, Président.

Brigitte BRIOLE a été nommée secrétaire de séance.

Étaient présents : (58)

ALBAS	Jean-Claude MONTLAUR
ALBIERES	Jacques VILLEFRANQUE
BOUTENAC	Alain MAILHAC - Sylvie RAYNAUD
CAMPLONG D'AUDE	Serge LEPINE
CANET D'AUDE	André HERNANDEZ - Régine CABROL - Frédéric HERNANDEZ
CASTELNAU D'AUDE	Raymond BRU
CONILHAC CORBIERES	Serge BRUNEL – René GRAUBY
COUSTOUGE	Gabriel SEGUI
DAVEJEAN	Guy JOUIN
DERNACUEILLETTE	Claude CROS
ESCALES	Henry SCHENATO
FELINES TERMENES	Jean-Marie SAURY
FERRALS LES CORBIERES	Gérard BARTHEZ- Sabine BANCO
FONTCOUVERTE	Robert FORTE
HOMPS	Béatrice BORT
JONQUIERES	Richard AMIGUES
LAGRASSE	René ORTEGA
LAROQUE DE FA	Claudine ASTRUC
LEZIGNAN CORBIÈRES	Michel MAÏQUE - Jules ESCARE - René FREMY – Brigitte BRIOLE - Thierry DENARD - Christiane TIBIE - Rémi PENAIRE - Bernard SERGENT - Marie-Claude MARTINEZ – Jean-Pierre PIGASSOU – Nicole BOUSQUET - Marie-José TOURNIER – Nathalie BARTHE
LUC SUR ORBIEU	Yves KOSINSKI - Catherine LAFFONT
MASSAC	André BARTHES
MONTBRUN DES CORBIERES	Guy AUDEMARD D'ALENÇON

MONTSERET	Jean-Luc JALABERT
MOUX	Dominique FARAH
ORNAISONS	Gilles CASTY
PARAZA	Emile DELPY - Georges VERGNES
RIBAUTE	Michel BISCANS
ROQUECOURBE MINERVOIS	Corinne GIACOMETTI
ROUBIA	Karim IDJELLDAINE
SAINT ANDRE DE Rgue	Jean-Michel FOLCH - Myriam MIQUEL
SAINT COUAT D'AUDE	David ELIS
SAINT LAURENT DE LA Crisse	Xavier DE VOLONTAT - Patrick FARRAS
SAINT PIERRE DES CHAMPS	Roland QUINCEY
TALAIRAN	Jacqueline DUCHEZ
THEZAN DES CORBIERES	Patrick DAPOT
TOURNISSAN	Marilyse RIVIERE
TOUROUZELLE	Brice RUFAS

Etaients absents les représentants des Communes de : (35)

ARGENS MINERVOIS (Gérard GARCIA) - AURIAC (Jean SIMON) - BOUISSE (Francis BARON) - CASCATEL DES CORBIERES (Didier CASATO) - CRUSCADES (Jean-Claude MORASSUTTI - Angel FABRIS) - FABREZAN (Isabelle GEA - Fabien BOUAMRIOU) - HOMPS (Anne ALRANG) - LAIRIERE (Francis VERNEDE) - LANET (Jean-Marie GALINIE) - LEZIGNAN CORBIERES (Sébastien DELEIGNE - Christel DA CONCEICAO - Marc TERPIN - Gérard LATORRE - Valérie DUMONTET - Jean TARBOURIECH - Béatrice ARNAUD - Maximilien FAIVRE - Tiffanie RINAUDO - Grégory CALVERA - Didier GRANAT - Marie-Hélène BONNEVIE - Françoise BAROUSSE) - MONTJOI (Jessica BOSCH) - MOUTHOMET (Christelle HERMAND) - MOUX (René MAZET) - ORNAISONS (Nicole AUTHIER) - PALAIRAC (Michel RZEPECKI) - QUINTILLAN (André CONTRERAS) - SAINT MARTIN DES PUITTS (Marie-Antoinette RIVIERE) - SALZA (Redha MENNAD) - TERMES (Hervé BARO) - VIGNEVILLE (Joëlle MUNSCH) - VILLEROUGE TERMENES (Philippe BRULÉ)

Procurations : (12)

Jean-Claude MORASSUTTI, CRUSCADES, à Angel FABRIS
 Isabelle GEA, FABREZAN, à Serge LEPINE
 Fabien BOUAMRIOU, FABREZAN, à Robert FORTÉ
 Jean-Marie GALINIE, LANET, à Jean-Marie SAURY
 Marc TERPIN, LEZIGNAN CORBIERES, à Brigitte BRIOLE
 Gérard LATORRE, LEZIGNAN CORBIERES, à Jean-Pierre PIGASSOU
 Béatrice ARNAUD, LEZIGNAN-CORBIERES, à Remi PENAVALRE
 Françoise BAROUSSE, LEZIGNAN CORBIERES, à Michel MAÏQUE
 Christelle HERMAND, MOUTHOMET, à Claudine ASTRUC
 René MAZET, MOUX, à André HERNANDEZ
 Nicole AUTHIER, ORNAISONS, à Gilles CASTY
 Philippe BRULÉ, VILLEROUGE TERMENES, à Jacques VILLEFRANQUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU le projet d'extension du parc éolien du « Mas Maurel » envisagé sur les communes de CRUSCADES et CANET par SAMEOLE SUD-OUEST et l'ouverture d'une enquête publique du 4 juin au 5 juillet 2019 ;

VU le courrier de demande de soutien, ainsi que la note de présentation du projet, adressés le 17/05/2019 par la Société SAMEOLE SUD-OUEST à la CCRLCM ;

Considérant que le porteur de projet sollicite un soutien de la collectivité via accord de principe sur cette extension du parc éolien dit du « Mas Maurel » par l'implantation de 5 éoliennes sur la commune de CRUSCADES et 1 éolienne sur la commune de CANET ;

Considérant que cette extension permettrait le déploiement de 6 éoliennes supplémentaires, pour une puissance de 14,1 MW, ainsi que d'un poste de livraison électrique ;

Considérant la note de présentation transmise par SAMEOLE SUD-OUEST et les éléments de continuité avec les parcs éoliens environnants ;

Considérant la politique de promotion des énergies renouvelables mise en œuvre par la CCRLCM ;

Considérant l'intérêt économique et de développement du territoire induit par un tel projet ;

Considérant l'avis très favorable des maires des deux communes concernées par ce projet d'implantation de 6 nouvelles éoliennes en prolongement du parc éolien du « Mas Maurel » ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire, OUI l'exposé, Après en avoir délibéré

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

70 voix POUR

DONNE un avis favorable au projet d'extension du parc éolien du « Mas Maurel », porté par la société SAMEOLE SUD-OUEST, sur les communes de CRUSCADES et CANET, dans le cadre de l'enquête publique diligentée du 4 juin au 5 juillet 2019.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



Michel MAÏQUE

